SESSIONS DE FORMATION

PRÉVENTION POUR CONTRER LE HARCÈLEMENT ET LA VIOLENCE EN MILIEU DE TRAVAIL

- Fournir une connaissance du harcèlement et de la violence en milieu de travail.
- Identifier des moyens qui permettent de prévenir et d'éliminer le harcèlement et la violence.
- Cette session permet d'étudier les mécanismes d'enquête paritaire et d'élaborer des outils d'aide pour mettre en place les recommandations issues des enquêtes, afin de faire cesser les situations de harcèlement et de violence au travail.

AMIANTE ET PRODUITS DANGEREUX

- Être capable d'élaborer et de mettre en place des moyens de prévention des conditions dangereuses en milieu de travail, dont :
  - acquérir des notions sur les produits dangereux incluant l'amiante;
  - apprendre à identifier les dangers associés à ces produits;
  - élaborer un plan d'action syndical.

SANTÉ PSYCHOLOGIQUE ET ORGANISATION DU TRAVAIL

- Permettre aux participant-es de développer leur expertise dans ce domaine et d'identifier les facteurs de risque dans l'organisation du travail.
- S'approprier certaines techniques d'écoute et acquérir des habilités relationnelles pour aider les membres des syndicats vivant des difficultés.
- Proposer une démarche syndicale de prévention face aux problèmes de santé mentale au travail.

CONTRAINTES THERMIQUES

- Cette formation vise à outiller les syndicats afin qu'ils puissent prévenir les risques liés aux contraintes thermiques :
- Description des effets de ces contraintes sur la santé;
- Méthodes d'évaluation des contraintes thermiques et d'application des limites règlementaires d'exposition;
- Démarche syndicale de prévention et les éléments à négocier avec l'employeur.

RÈGLEMENT SUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL

- Connaître et comprendre l'essentiel des nouvelles règles en matière de santé-sécurité.
- Intégrer ces nouvelles règles à notre action syndicale en prévention.

ERGONOMIE ET TROUBLES MUSCULO-SQUELETTIQUES

- Apprendre à identifier les facteurs de risque susceptibles de développer des troubles musculo-squelettiques (TMS) à un poste de travail.
- Connaître sommairement les TMS.
- Être capable d'analyser un poste de travail et d'apporter des mesures correctives.
- Développer une démarche syndicale de prévention des TMS.
- Connaître nos droits.

ERGONOMIE ET TRAVAIL À L'ÉCRAN

- Comprendre et prévenir les problèmes de santé reliés spécifiquement à l'utilisation d'un poste à l'ordinateur.
- Développer une démarche syndicale de prévention.

CADENASSAGE

- L'objectif de cette formation est de familiariser les participant-es avec :
  - la sécurité des machines;
  - les normes et le règlement sur le cadenassage et leur application;
  - les analyses de risque;
  - les méthodes alternatives au cadenassage et quand les appliquer.

QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR

- L'objectif de cette formation est de guider les syndicats à mieux cerner les situations problématiques et à les documenter :
  - Symptômes de santé reliés à une mauvaise qualité de l'air, les causes les plus fréquentes de ces malaises (ventilation, taux d'humidité, présence de moisissures et de produits chimiques). Mesures de prévention recommandées;
  - Par la suite, on aborde comment le syndicat peut agir et les ressources qu'il peut consulter. La journée se complète avec deux mises en situation.

feesp.CSN | COMITÉ

SANTÉ SÉCURITÉ ENVIRONNEMENT

CALENDRIER DES SESSIONS DE FORMATION

SANTÉ-SÉCURITÉ ENVIRONNEMENT

2023-2024

SANTÉ-SÉCURITÉ- ENVIRONNEMENT	2023-2024
Qualité de l'air	21 septembre 2023 à Québec (Est du Québec) 30 janvier 2024 à Montréal (Ouest du Québec)
Ergonomie	Travail à l'écran 1er et 2 novembre 2023 à Montréal (pour toutes les régions) Troubles musculo-squelettiques 10 et 11 janvier 2024 à Québec (pour toutes les régions)
Contraintes thermiques	13 février 2024 à Québec (pour toutes les régions)
Prévention pour contrer le harcèlement et la violence en milieu de travail	12, 13 et 14 septembre 2023 à Montréal (Ouest du Québec) 16, 17 et 18 avril 2024 à Québec (Est du Québec)
Cadenassage	21 février 2024 à Québec (pour toutes les régions)
Santé psychologique et organisation du travail	26 et 27 mars 2024 à Montréal (Ouest du Québec) 7 et 8 mai 2024 à Québec (Est du Québec)
Amiante et produits dangereux	28 et 29 mai 2024 à Montréal (pour toutes les régions)
Règlement sur la santé et la sécurité au travail	13 et 14 septembre 2023 à Montréal (Ouest du Québec) 7 et 8 février 2024 à Québec (Est du Québec)

Est du Québec : Côte-Nord, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, Québec-Chaudière-Appalaches, Bas-Saint-Laurent, Saguenay-Lac-Saint-Jean, Cœur-du-Québec.
Ouest du Québec : Outaouais, Lanaudière, Laurentides, Montréal, Abitibi-Témiscamingue, Nord-du-Québec, Estrie, Montérégie, syndicats provinciaux.

POLITIQUE DE SUBVENTION

100 % des salaires, (sans avantages sociaux et primes) perdus sont remboursés pour chaque personne participante.

IMPORTANT :
Un talon de paie et une preuve de libération doivent être fournis pour obtenir ce remboursement.

IMPORTANT : Les avis de convocations sont envoyés par courriel environ 30 jours à l'avance.

Les inscriptions en ligne seront ouvertes à l'adresse suivante :

feesp.csn.qc.ca/formation/calendrier-de-formation

Cliquez sur une formation puis sur le bouton
«Je m'inscris »

La participation à la session sera refusée à toute personne ne s'étant pas préalablement inscrite. Vous devez suivre la session de formation dans la région administrative d'où provient votre syndicat. Prenez note également que les dates peuvent être modifiées et qu'une session peut être annulée ou reportée faute de participant-es. Dans l'une ou l'autre de ces éventualités, nous communiquerons avec vous. Le nombre minimal de participant-es requis pour donner une session de formation est de huit (8) et le nombre maximal est de vingt (20).

SESSIONS ISST ET ASP

INITIATION À LA SANTÉ ET À LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL (ISST)

Cette session s'adresse plus particulièrement à celles et à ceux qui acceptent la tâche de responsable en santé et sécurité, de membre de comité de santé et sécurité ou de délégué-e syndical, leur permettant d'être opérationnel dans les dossiers de santé et de sécurité en cours. Cette formation est dispensée par les conseils centraux et est préalable à la session Action syndicale en prévention.

ACTION SYNDICALE EN PRÉVENTION (ASP)

Dans la continuité de la session Initiation à la santé et sécurité du travail, approfondir les connaissances des participant-es sur des lois et des règlements;

Apprendre à identifier les tâches à accomplir en matière de prévention ainsi qu'à identifier les risques, les dangers et leurs conséquences et être capable de proposer des solutions;

Être en mesure d'intervenir efficacement auprès de l'employeur et de travailler concrètement au développement du réflexe de la prévention dans son milieu de travail.

Pour participer aux sessions Action syndicale en prévention (ASP) :

Vous devez vous inscrire auprès de votre **conseil central au plus tard 15 jours avant la session**.

Vous devez avoir préalablement suivi la session ***Initiation à la santé et à la sécurité au travail (ISST)* dispensée par votre conseil central**. Vous êtes priés de vérifier auprès de votre conseil central pour valider la date de la session.

Les sessions ASP sont dispensées par les fédérations.
La FEESP dispense les sessions ASP dans les régions suivantes:

Lanaudière et **Laurentides** (Saint-Jérôme) : Dates à confirmer
Outaouais (Gatineau) : Dates à confirmer
Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine (Chandler) : Dates à confirmer

Pour les sessions ASP dans les autres régions, contactez :
Montréal et **Saguenay-Lac-Saint-Jean** :
Fédération du commerce, 514-598-2181

Côte-Nord, **Montérégie** et **Québec** :
Fédération de l'industrie manufacturière, 514 529-4937

Coeur-du-Québec :
Fédération des professionnèles, 514 598-2143

Abitibi-Témiscamingue, **Bas-Saint-Laurent** et **Estrie** :
Fédération de la santé et des services sociaux, 514 598-2210

Renseignements : **feesp.formation@csn.qc.ca 514 598-2204**